



Journée de solidarité

21 novembre 2016

La Direction a convoqué les organisations syndicales afin de définir les conditions qui permettront de traiter de la journée de solidarité et de faire des ponts sur les 7 prochaines années.

Journée de solidarité (Lundi de pentecôte) :

La Direction propose de positionner la journée de tradition de la Saint-Eloi sur le lundi de pentecôte lorsque celle-ci tombe un jour ouvré (Du lundi au vendredi).

Dans le cas contraire, un congé payé serait prélevé afin d'être mis sur la journée de solidarité.

Ponts :

Afin d'effectuer divers ponts, la Direction a proposé plusieurs scénarios, à savoir, le positionnement de plusieurs congés payés et l'inversion des cycles de RTT.

La CGT s'est opposée à cette mesure pour plusieurs raisons :

Premièrement, la Saint-Eloi appartient aux salariés et non à la Direction.

Deuxièmement, la journée de solidarité et les ponts doivent être abordés dans le cadre d'une réunion annuelle sur l'aménagement du temps de travail et non par le biais d'un accord sur 7 ans avec, soi-disant, des contreparties !

Et troisièmement, ces propositions sont incompatibles par rapport aux salariés en 3x8, nuits fixes, temps partiel, horaire aménagé, etc...

La CGT

Mardi 29 novembre 2016